

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29 juin 2011

Date d'affichage 29 juin 2011

L'an deux mil onze, le mardi 05 juillet 2011 à 21 h

Nombre de Conseillers en exercice : 18

PRESENTS 11 VOTANTS 15

Le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DE SUTTER Dominique, Maire

Etaient présents : M VALLET Philippe, Mme SCALZOLARO Lina, Mme POURCHAIRE Geneviève, M CITERNE Yves Adjoints

Mme DERRE Dominique Mlle LE MOULT Morgane, M RICHARD Thierry Mme CAETANO Térésa, Mme SALMON Catherine M JOUSSELIN Bruno Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés M JOURNET Philippe a donné pouvoir à M VALLET Philippe
Mlle VASSEUR Emilie a donné pouvoir à M DE SUTTER Dominique
Mme TORIKIAN Isabelle a donné pouvoir à M CITERNE Yves
M RACAPE Didier-Yves a donné pouvoir à Mme SCALZOLARO Lina.

Etaient absents Mlle PORTEJOIE Christelle M ZELEC Ludovic, Mme CORUBLE Emmanuelle

Secrétaire de séance : M JOUSSELIN Bruno

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération qui est intervenue après l'envoie de l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accède à la demande de Monsieur le Maire.

Les comptes rendus des séances du 14 juin et 21 juin 2011 sont adoptés à l'unanimité.

VOTE DES TARIFS CANTINE GARDERIE CENTRE DE LOISIRS APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL POUR LA GARDERIE

Souhaitant permettre aux familles de bénéficier d'une tarification différenciée tenant compte des possibilités financières de chaque ménage, afin de payer les prestations de la garderie.

Considérant la nécessité d'instaurer un quotient familial pour la garderie

Considérant la nécessité de revoir les tarifs de la cantine de la garderie et du centre de loisirs à compter du 29 Août 2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ADOpte à l'unanimité les nouveaux tarifs joints en annexe. Ces dispositions sont applicables à compter du 29 août 2011.

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX POUVOIR DONNE AU MAIRE DE SIGNER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS NECESSAIRE A L'ATTRIBUTION DU MARCHE

Après examen des candidatures il est proposé de retenir la société KOOCHIE PLAY France 70 rue Saint Charles 75015 PARIS pour un montant de 28 000€ HT soit 33 488 € TTC

Il est proposé de déléguer à M Le Maire le pouvoir de signer l'ensemble des documents nécessaires à l'attribution de ce marché.

Après avis de la commission des marchés à procédure adaptée du mardi 28 juin 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité** de retenir la société KOOCHIE PLAY France 70 rue Saint Charles 75015 PARIS pour un montant de 28 000€ HT soit 33 488 € TTC

**ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A
L'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DES CEDRES POUVOIR DONNE AU MAIRE DE SIGNER
L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS NECESSAIRE A L'ATTRIBUTION DU MARCHE**

Après examen des candidatures il est proposé de retenir la société SETU Société d'Etudes de Techniques Urbaines) 2 impasse Gustave Eiffel 78260 ACHERES pour un montant de 12 000€ HT soit 14 352 € TTC

Il est proposé de déléguer à M Le Maire le pouvoir de signer l'ensemble des documents nécessaires à l'attribution de ce marché.

Après avis de la commission des marchés à procédure adaptée du mardi 28 juin 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité** de retenir la société SETU Société d'Etudes de Techniques Urbaines) 2 impasse Gustave Eiffel 78260 ACHERES pour un montant de 12 000€ HT soit 14 352 € TTC

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX.

Vu la nécessité de réaliser une aire de jeux.

Vu les différents devis.

La société KOOCHIE PLAY France 70 rue Saint Charles 75015 PARIS à été retenue pour un montant de 28 000€ HT soit 33 488 € TTC

Attendu que la commune peut solliciter une subvention auprès le conseil général

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'adopter le projet tel que défini dans le devis, de solliciter le conseil général pour un montant global de travaux de 28 000 €HT soit 33 488 €TTC et de déposer les dossiers nécessaires à l'attribution d'une subvention

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents administratifs liés à cette demande de subvention.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

La séance est levée à 21heures 30.

Le Maire

D. DE SUTTER